

Informations de base	
2010/2936(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la stratégie énergétique de la Banque mondiale pour les pays en développement Subject 3.60.15 Coopération et accords en matière d'énergie 6.30 Coopération au développement 6.30.02 Assistance et coopération financière et technique 6.40.16 Relations avec/dans le cadre les organisations financières internationales: Banque mondiale, BIRD, FMI 8.40.07 Banque européenne d'investissement (BEI)	

Acteurs principaux		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Développement	PIEBALGS Andris

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
15/02/2011	Débat en plénière		Résumé
17/02/2011	Décision du Parlement	T7-0067/2011	Résumé
17/02/2011	Résultat du vote au parlement		
17/02/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2936(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0012/2011	24/01/2011	

Proposition de résolution		B7-0128/2011	11/02/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0067/2011	17/02/2011	Résumé

Résolution sur la stratégie énergétique de la Banque mondiale pour les pays en développement

2010/2936(RSP) - 17/02/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

À la suite du débat qui a eu lieu en séance le 15 février 2011, le Parlement européen a adopté une résolution déposée par la commission du développement sur la stratégie énergétique de la Banque mondiale pour les pays en développement

Rappelant qu'actuellement, 1,5 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité, et que près de 2,4 milliards de personnes utilisent encore des biocarburants traditionnels pour cuisiner et se chauffer, le Parlement se félicite de la stratégie énergétique de la Banque mondiale et rappelle qu'elle devrait se pencher particulièrement sur la manière dont l'accès aux services énergétiques peut **aider les personnes à sortir de la pauvreté, tout en facilitant la transition vers une voie de développement écologiquement durable.**

La résolution demande à la Banque mondiale de suivre une approche en matière de développement du secteur privé qui procure un avantage maximal aux populations pauvres, tout en faisant face au changement climatique. Elle souligne que les facteurs environnementaux et sociaux, tant au niveau national qu'à l'échelon des communautés locales, doivent s'inscrire dans le cadre d'une analyse coûts-bénéfices exhaustive des options énergétiques.

Tout en se félicitant de l'objectif stratégique de la Banque mondiale de supprimer progressivement les prêts accordés à des projets axés sur les combustibles fossiles d'ici 2015, le Parlement relève que **les financements en faveur des combustibles fossiles continuent de jouer un rôle dominant** dans l'enveloppe globale consacrée à l'énergie par la Banque mondiale. Il se montre également inquiet du fait que la Banque continue d'investir massivement dans les centrales au charbon et qu'elle considère l'énergie hydroélectrique, les biocarburants et l'énergie nucléaire comme des énergies propres.

Le Parlement demande à la Banque mondiale **d'accroître ses investissements en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique**, mais de s'abstenir d'investir dans de grands projets hydroélectriques dont les retombées négatives doivent faire l'objet d'une évaluation en bonne et due forme avant tout financement.

La résolution constate avec préoccupation qu'une large part du financement multilatéral mis à disposition des **intermédiaires financiers** fait l'objet d'un contrôle insuffisant. Elle souligne la nécessité de définir des exigences claires, que les intermédiaires financiers seraient tenus de remplir afin de pouvoir bénéficier d'un financement multilatéral. Ces exigences devraient comporter la fixation d'objectifs de développement clairs, ainsi que des garanties sociales et environnementales solides.

Déplorant que la Banque mondiale encourage essentiellement un modèle énergétique à grande échelle et axé sur l'exportation, les députés demandent à la Banque mondiale d'appuyer des **projets énergétiques décentralisés et de taille réduite**, en tenant compte des besoins de **communautés locales** et des réalités économiques des divers pays.

Le Parlement souligne la nécessité d'élaborer des **normes d'information et de diffusion** permettant une transparence maximale. Il encourage également la Banque mondiale à orienter sa stratégie énergétique vers la commercialisation des projets portant sur des **technologies à intensité carbonique faible**. Enfin, il rappelle que le développement de technologies propres dans les pays pauvres est lié au **transfert technologique**, ce qui nécessite de déterminer les principales entraves à la diffusion des technologies vertes dans les pays en développement.